

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10;
A Paris, chez M. Placide Jousset, libraire, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

ABONNEMENTS : 15 fr. pour trois mois ; 31 fr. pour six mois, 60 fr. pour l'année; hors du dép^t. du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.



LYON, 12 AOUT 1831.

Grand assaut d'armes donné par MM. Denis et Bertranche, dimanche 14 août, au bénéfice des Polonais, chez Mante, à la Quarantaine, au Vaisseau, à 9 heures du matin.

MM. les maîtres et amateurs sont invités à les honorer de leur présence.

Nous sommes priés d'annoncer que les deuxièmes compagnies du deuxième bataillon de la première légion, donneront, le 15 de ce mois, au Jardin-des-Plantes, une fête militaire, dont le produit sera destiné à équiper ceux des gardes nationaux de ces compagnies à qui leurs revenus ne permettent pas de s'équiper à leurs frais.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir qu'aura lieu, au café du Grand-Orient, le bal au profit des Polonais : la sympathie qu'inspire leur noble cause ne peut manquer de le rendre très-brillant.

PARIS, 10 AOUT 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Les nouvelles de la chambre des députés font connaître que l'opposition a une grande supériorité dans la discussion de l'adresse, et l'on croit à une modification du cabinet, sinon à une refonte complète; peut-être est-ce là le vrai motif de la baisse, car la bourse a en M. Casimir Périer une confiance que ne partagent pas ceux qui entendent l'honneur et les sympathies nationales autrement que les faiseurs de 3 pour 100, bien entendu qu'il n'est pas question ici des véritables rentiers, mais des spéculateurs et des joueurs.

Le roi de Hollande peut ajouter à ses malheurs la perte de Batavia; les Belges de ce pays ont suivi l'exemple de leurs compatriotes d'Europe et ont pris possession de la Hollande de l'Inde.

On a des nouvelles de Lisbonne du 29 juillet, une partie de la flotte avait descendu le Tage. L'ordre était rétabli dans cette capitale, et nos officiers de marine descendaient fréquemment à terre.

Un courrier qui vient d'arriver à l'ambassade de Belgique a rencontré notre avant-garde vers Soignies. Les ducs d'Orléans et de Nemours étaient à Mons, et toute la route est garnie de troupes échelonnées se portant sur le Nord. Ainsi donc, si les Hollandais ont persévéré, avant deux jours nous pouvons savoir que nos jeunes soldats ont commencé la lutte.

Les affidés du gouvernement hollandais à Paris, continuent de soutenir que leur roi est assuré de l'assentiment de la Prusse : ce serait alors la guerre générale.

On avait annoncé que l'escadre de l'amiral Codrington avait passé le Pas-de-Calais; il n'en était rien encore avant-hier. L'amiral croisait à l'extrémité du comté de Cornouailles lorsque la nouvelle lui est parvenue, et on n'avait point encore le 8, à Londres, l'assurance que les ordres de l'amirauté lui fussent parvenus. Les fonds anglais étaient à cette date à 80 1/2. On y avait appris que les états-généraux hollandais avaient approuvé par une adresse la conduite du roi Guillaume.

QUARTIER-GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DU NORD.

Maubeuge, 7 août. — J'aurais peine à vous peindre la physionomie actuelle de cette petite ville. Les deux jeunes princes sont arrivés ici les premiers; et ce sont eux qui ont apporté la nouvelle de la guerre et de notre entrée prochaine en Belgique. Les plus beaux tems de notre république ou de l'empire ne peuvent avoir jamais offert un spectacle pareil à celui que j'ai depuis deux jours sous les yeux. Je dois le dire, ce n'est pas tant l'espoir d'entrer en Belgique, de renvoyer les Hollandais chez eux qui préoccupe ici les esprits, que le besoin de se mesurer avec les Prussiens. Vous ne sauriez vous imaginer jusqu'à quel point est portée dans l'armée française cette haine contre la Prusse. Les résultats devront en être terribles.

BELGIQUE.

(Extraits du *Moniteur belge*.)

Le général Baudrand, aide-de-camp du duc d'Orléans, est arrivé au quartier-général à Malines avec le général Belliard.

Les gouverneurs civil et militaire du Hainaut ont reçu l'avis du gouvernement d'inviter les autorités locales et les citoyens à se tenir prêts à recevoir l'armée française et à satisfaire aux réquisitions.

La forte canonnade qu'on a entendue hier dans la direction de Diest était occasionnée par la rencontre de l'ennemi et des nôtres, qui auraient repris Diest. C'est par suite de ce désavantage que les Hollandais se sont portés sur St-Trond.

— Il y a eu avant-hier un engagement entre l'armée du général Daiae et un corps hollandais du côté de Hasselt. Les nôtres ont remporté quelques avantages.

— Le roi a porté son quartier-général à Arschot.

— Le pays a répondu à l'appel du roi : des soldats citoyens surgissent de tous les points de la Belgique et brûlent du désir de chasser du sol sacré de la patrie les hordes barbares qui ont osé le souiller de leur présence. Les armes de guerre sont insuffisantes pour cette brave et nombreuse milice citoyenne.

Que tous ceux qui possèdent des fusils de chasse, des carabines, des pistolets, etc., les fassent servir pour porter la mort dans les rangs ennemis.

Que ceux qui à cause de leur âge ou de leurs infirmités ne peuvent en faire usage, aillent les déposer chez le bourgmestre de leur commune, qui leur en délivrera un reçu.

Déjà plusieurs bourgmeîtres ont engagé leurs administrés à ne laisser aucune arme quelconque sans emploi : ce noble exemple sera sans aucun doute suivi par tous les fonctionnaires.

CHAMBRE DES PAIRS.

Présidence de M. Pasquier.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Séance du 10 août.

La chambre s'augmente peu à peu, on compte aujourd'hui de 60 à 70 pairs présents.

MM. les ministres de l'intérieur, du commerce et de l'instruction publique assistent à la séance.

L'ordre du jour est la discussion du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne. M. le président donne lecture de ce projet, presque aussi long et infiniment plus laudatif que celui de la chambre des députés.

Immédiatement après la lecture, M. le président du conseil demande la parole, et lit un discours qui ne diffère de celui qu'il a prononcé hier qu'en ce qu'il a annoncé à la chambre que les trois pouvoirs seraient appelés à compléter son organisation intérieure; il a dit aussi que les partisans de la république étaient anéantis pour jamais, qu'ils avaient reparu au 14 juillet, mais qu'aux 27, 28 et 29 du même mois on les cherchait sans les trouver, comme on cherchait, sans les trouver, les noyades de la dynastie déchue.

Après le ministre, M. Boissy d'Anglas a pris la parole, non pour répondre mais pour demander que le gouvernement ou le pouvoir s'armât de plus de rigueur pour mettre un terme aux provocations qui ont éclaté à Paris et dans plusieurs de nos provinces.

M. de Malleville s'est plaint que dans l'adresse il ne soit pas question des intérêts matériels du pays, il se plaint surtout qu'on n'ait pas craint d'insister sur l'état prospère de la France, quand aucun budget n'a été présenté et quand même au neuvième mois de l'année nous n'avons ni comptes ni budget.

M. le ministre de l'instruction publique a répondu en annonçant que le budget serait présenté dans les premiers jours de la semaine prochaine.

La discussion générale ayant été fermée, on a délibéré sur les paragraphes. Le paragraphe relatif à l'évacuation de la Romagne a donné lieu à une très-vive attaque de la part de M. de Pontécoulant contre la marche de notre diplomatie relativement à l'Italie, à la Pologne et à la Belgique.

M. le ministre des affaires étrangères étant absent, M. de Broglie a répondu en louant tout ce qu'avait blâmé M. de Pontécoulant.

M. d'Argout, ministre du commerce, a répondu aussi dans le même sens. Il a voulu justifier aussi M. le général Sebastiani d'avoir annoncé à la tribune que le gouvernement n'a pas consenti à l'intervention des Autrichiens dans les affaires d'Italie, mais il explique ce mot par son sens tout grammatical.

M. Barbé-Marbois a la parole.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Girod (de l'Ain).)

Fin de la séance du 9 août.

M. Thouvenel a la parole.

L'honorable député, dans un discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, s'attache à prouver que M. le président du conseil, en annonçant la résolution de persister dans le système qu'il a suivi jusqu'à présent, avait pris une funeste résolution. Il pense que dans la réponse que la chambre va faire au roi, elle doit s'expliquer sans réticence sur la situation du pays et sur la conduite politique de ses ministres actuels qu'il accuse, ainsi que ceux qui les ont précédés, d'avoir paralysé la révolution de 1830, et fait avorter les fruits qu'elle devait nous donner.

Ses critiques portent :

- 1° Sur ce que nos ministres ont gouverné sous l'empire d'un mauvais système, ou plutôt en l'absence de tout système;
- 2° Qu'ils ont agi sans prévision et sans connaissance exacte des besoins et de la situation du pays;
- 3° Qu'ils ont un grand nombre de fois faussé leurs promesses avec une légèreté indigne d'hommes d'Etat;
- 4° Qu'ils ont compromis sous quelques rapports, et sans intentions coupables, sans doute, notre indépendance; de plus, porté atteinte à notre sécurité, et blessé notre honneur et nos sympathies les plus vives.

Il termine en exprimant le désir de voir prendre au plus tôt des mesures qui puissent assurer l'indépendance de la Pologne, cette nation malheureuse qui, par ses sublimes vertus, est la première du monde.

M. Thiers : Messieurs, nous avons long-tems désiré le gouver-

nement représentatif, comme un gage assuré du repos et de la liberté pour notre patrie; nous avons eu long-tems l'apparence; nous en avons enfin la réalité : nous l'avons puisque la couronne vient demander à votre délibération un système de politique intérieure et extérieure.

De votre délibération va sortir la destinée de la France et du monde.

Après cet exorde, l'orateur entreprend la justification de ce qui a été fait par le gouvernement depuis la révolution de juillet.

Il divise son apologie en deux parties : le résultat de la révolution quant à l'extérieur et quant aux institutions intérieures.

Relativement aux institutions intérieures, l'orateur répète à-peu-près ce qui a été déjà dit par M. le président du conseil. Il défend ensuite le gouvernement du reproche qu'on lui a fait d'avoir maintenu en place beaucoup de créatures de la dynastie déchue.

Je conviens, ajoute l'orateur, qu'il y a eu plus de procès dirigés contre les patriotes que contre les carlistes : mais il n'y a rien d'étonnant, c'est le résultat malheureux, mais forcé, de ce qu'on appelle l'ordre légal.

Nous sommes en présence de deux partis, dont l'un a l'habitude de conspirer depuis quarante ans, composé d'hommes indiscrets dans leurs espérances, leurs conversations : qui savent user de la liberté de la presse, qui vont dans les élections, qui font beaucoup de voyages, et qu'on ne peut empêcher, à moins d'une loi de suspects, de se rendre à Holy-Rood. (Mouvement d'hilarité. Tous les regards se portent sur M. Berryer qui rit de fort bonne grace.)

Après cela, nous avons un parti fougueux, bruyant, qui se manifeste par des émeutes, qui a des clubs, qui vient enfin quelquefois attaquer le gouvernement à force ouverte. Eh bien ! Messieurs, malgré soi, aimerait-on mieux un de ces partis que l'autre, on est forcé de reconnaître que, puisque l'un se cache et ne viole pas les lois, et puisque l'autre marchant à découvert en méconnaît l'empire, il doit y avoir plus de procès contre l'un que contre l'autre. (Rumeur à gauche.)

L'orateur s'attache ensuite à démontrer que le gouvernement, en réprimant certaines fractions de son parti, est dans le vrai et apprécie sagement sa position. Tous les gouvernements, dit-il, qui depuis 1789 ont précédé celui de juillet, n'ont péri que par les excès de leur propre parti.

Passant à nos relations extérieures, M. Thiers pense qu'il y avait de bonnes raisons à donner pour et contre la guerre. Il énumère les unes et les autres; et ses arguments, en faveur de la guerre, nous paraissent beaucoup plus concluants que ceux qu'il présente pour justifier le maintien de la paix. Il ajoute qu'il valait mieux que la France entrât dans la lice n'ayant plus que la difficulté du territoire, et que trois ou quatre ans de paix et de tranquillité intérieure nous mettraient à même de nous occuper avec succès de la question des traités de 1815.

Ce discours a été fréquemment interrompu par des marques d'approbation parties du centre gauche, mais plus fréquemment encore par les murmures énergiques de la gauche et de la droite.

La séance est levée à six heures un quart.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Séance du 10 août.

A midi et demi MM. les députés quittent leurs bureaux et se rendent dans la salle.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion de l'adresse.

M. Larabit a la parole.

Un membre de l'extrême gauche : M. le président, plusieurs propositions viennent d'être accueillies favorablement par les bureaux; ne serait-il pas bon de décider si la lecture en sera donnée en séance publique.

M. le président : D'après le règlement, la lecture d'une proposition ne peut avoir lieu qu'un jour au moins après celui où elle a été communiquée dans les bureaux.

M. Larabit a la parole.

Messieurs, dit-il, la démolition des places fortes de la Belgique, dont M. le président du conseil nous a parlé hier de nouveau, est une question militaire qui ne paraît pas avoir été généralement bien comprise; et, en effet, les savans jurisconsultes qui couvrent les bancs de cette chambre ont dû se laisser séduire par ces mots : « Les places élevées pour menacer la France, et non pour protéger la Belgique, seront démolies. » Je vous demande la permission de vous soumettre mes idées sur ce point.

La Belgique est défendue par 18 ou 20 places fortes, dont 12 au moins font face à la France et ont été construites ou perfectionnées avec les contributions de guerre qui nous avaient été imposées en 1815. Mais parce que l'origine de ces places a quelque chose de pénible et d'affligeant pour nous, faut-il se réjouir de leur démolition ? Non, Messieurs, ce serait juger avec légèreté; sachons nous servir des armes fabriquées par nos ennemis. Après les heureuses révolutions de juillet et de septembre, ce qui avait été fait contre nous dans des tems de malheur, doit enfin ajouter à notre force et à notre puissance.

Les forteresses de la Belgique pouvaient être menaçantes pour la France quand elles étaient à la disposition d'une coalition ennemie; mais à présent que la Belgique est libre, elles deviennent protectrices pour nous comme pour elle. La Belgique est l'alliée naturelle de la France : la France est l'alliée nécessaire de la Belgique; nos deux gouvernements populaires ne peuvent être séparément menacés par l'Europe aristocratique, car si elle renversait l'un, elle voudrait renverser l'autre. Les deux peuples doivent donc être à jamais unis par une étroite alliance.

Ainsi la ligue des places fortes de la Belgique est une véritable ligue défensive pour la France, et demander la démolition de ces places, c'est oublier les intérêts de la France et de la liberté; en

nous présentant cette démolition comme un avantage, comme une compensation de la royauté anglaise que notre ministère a établie en Belgique, il se trahit lui-même, il montre qu'il a cédé à la crainte, qu'il s'est exagéré les funestes effets de sa faiblesse, qu'il a cru livrer la Belgique à nos ennemis.

Mais il n'en sera pas ainsi : le roi des Belges deviendra Belge ; il y mettra sa gloire ; il cessera de sympathiser avec d'autres intérêts que ceux de la Belgique et de la France : c'est la condition de sa popularité, c'est la condition de sa force, et déjà il paraît l'avoir compris, puisque c'est à nous qu'il s'adresse d'abord pour être secouru. S'il restait attaché aux intérêts anglais ou à l'aristocratie allemande, il aurait le sort de Guillaume de Nassau, de Charles X. et de tous les rois qui ne sont pas nationaux. Cessons donc de voir dans la démolition des forteresses de la Belgique une garantie, un gage de sécurité pour la France : nous ne pouvons nous opposer à cette démolition si la Belgique la veut ; mais la désirer, mais la demander, c'est outrager nos alliés, c'est méconnaître nos intérêts, c'est se laisser dominer par de petites idées d'amour-propre ou de vengeance, c'est montrer qu'on n'est pas homme d'Etat.

J'aborde les détails de cette affaire et la question militaire, car je n'ai fait qu'éfleurer la question politique.

Si l'on demandait à MM. les ministres quelles sont les places qui menacent la France sans protéger la Belgique, je crois qu'il leur serait difficile de répondre ; ce double caractère n'appartient qu'à la place de Luxembourg, qui est aux mains de la confédération germanique, et ce n'est certainement pas Luxembourg qu'on a voulu démolir. Toutefois, parmi les places de la Belgique qui font face à la France, il en est qui, par leur position, pourraient mieux que d'autres servir à l'offensive contre nous, si elles étaient aux mains de nos ennemis : c'est Ypres, Menin, Tournay, Mons et Philippeville ; mais il faut remarquer que ces mêmes places sont précisément celles qui nous seraient les plus utiles dans notre alliance avec la Belgique, soit pour former la base de nos opérations offensives, soit pour nous assurer une ligne défensive dans le cas où nous serions obligés de reculer momentanément devant des forces supérieures ; et Tournay, par exemple, a la propriété de soutenir jusqu'à Condé l'inondation de l'Escaut, qui se prolonge de Condé à Valenciennes. Tournay est ainsi la clé d'une vaste ligne d'inondation très-propre à défendre le front et les ailes d'une armée trop faible contre une armée supérieure, et à lui permettre d'attendre des renforts pour reprendre l'offensive à sa volonté, en restant toujours menaçante pour l'armée opposée, qui ne pourrait la tourner sans lui prêter le flanc ou sans exposer ses derrières.

Qu'on ne vienne pas dire que la Belgique n'est pas assez riche pour entretenir tant de places, car presque toutes sont neuves, et d'ici à un demi-siècle leurs frais d'entretien seront à-peu-près nuls ; que la Belgique n'est pas assez forte pour les occuper par ses garnisons, car nous saurions au besoin l'aider à les garder ; ces raisons sont bonnes à Londres, à Berlin ou à La Haye, mais ici elles sont sans valeur.

Qu'on ne vienne pas nous dire que la Belgique ne devant voir ses ennemis qu'au nord et à l'est de ses frontières, peut démolir ses places du midi ; ce serait encore de l'imprévoyance ; car, si la Belgique était envahie au nord et à l'est, si Bruxelles, malgré la puissante défense des barricades, tombait aux mains de la Hollande ou de la Prusse, la Belgique trouverait encore son salut dans ses places du midi, comme la France aurait pu, en 1815, trouver le sien derrière la Loire, et l'y trouverait encore au besoin, s'il n'y a plus de généraux français pour désespérer de son salut et pour licencier nos armées. Au reste, cette dure et funeste extrémité, nous saurons la prévenir pour les Belges comme pour nous.

M. Laurence : Bien ! très-bien !

M. Larabit : Messieurs, pardonnez-moi ces détails militaires ; mais il n'était peut-être pas inutile de prouver, et les événements vont le prouver encore mieux que mes raisonnements, que la démolition des places de la Belgique était une malheureuse idée, et qu'il est inconcevable que des ministres français se soient enorgueillis de cette triste conception. Mais, disent leurs amis, le généralissime de la sainte-alliance s'en est indigné. Messieurs, ce général, dont le nom se rattache à nos malheurs, s'indigne de notre révolution ; son orgueil s'indigne de voir les places qu'il a construites contre nous, devenir pour nous un moyen de force et de puissance. Telle est sa secrète pensée, c'est-là ce qu'il reproche à lord Grey, comme si ce ministre avait pu arrêter le torrent des événements.

Mais, Messieurs, examinons comment cette affaire a été conduite : le premier protocole dans lequel il a été question de cette démolition est du 17 avril ; on n'annonçait pas encore l'intention de donner la couronne au prince Léopold, et la conférence devait craindre surtout la réunion ; notre plénipotentiaire a été exclu de cette conférence, et il n'a pas été question de démolir de préférence les places qui menacent la France sans protéger la Belgique : il est au contraire hors de doute que cette mesure était dirigée contre la France.

Ce protocole n'a été communiqué à notre plénipotentiaire que trois mois après, par un nouveau protocole du 14 juillet, et il y est exprimé d'une manière positive que nous serons encore exclus de la conférence qui doit choisir les forteresses à démolir. Vous voyez donc que dans ces négociations tout a été dirigé contre nous. Nos ministres ne devraient pas venir s'en faire un titre de gloire dans cette chambre : c'est trop compter sur notre crédulité.

Au reste, si les ministres étrangers ont joué notre ministère dans cette affaire et dans plusieurs autres, nous pouvons nous en consoler, car ils sont joués à leur tour par le hasard des événements : tant est grande la faiblesse et l'imprévoyance de ces hommes d'Etat en présence des grands intérêts des peuples ! Notre ministère a consenti à tout pour avoir la paix : les ministres étrangers ont fait tout pour nous exclure de la Belgique, et à cette heure la guerre est commencée, et les places fortes, dont on aurait voulu nous enlever la protection, doivent déjà servir de point d'appui à nos armes. Il n'en était pas moins nécessaire, Messieurs, de poser les vrais principes, pour éviter de semblables erreurs à l'avenir ; au reste, votre commission ayant eu la sagesse de ne point parler de cette démolition, j'ai applaudi à son silence et je ne vous propose aucun amendement sur cet objet.

Vous parlerai-je en passant, Messieurs, de cette neutralité belge, délibérée par la conférence ? C'est un vain mot jeté sans conséquence au milieu de ces protocoles entortillés de nos diplomates. La Suisse, dont le territoire est défendu par des montagnes difficiles, par de nombreux défilés, qu'une poignée d'hommes pourrait défendre, n'a pas su conserver sa neutralité ; comment peut-on croire que la Belgique, ouverte de toutes parts aux armées de l'Europe, et pressée par quatre puissances rivales, puisse jamais maintenir sa neutralité ! Et déjà, que va-t-elle devenir cette neutralité ? Nous le saurons bientôt.

La guerre est commencée, au moins avec la Hollande. Notre ministère, qui n'est arrivé au pouvoir qu'à la condition de nous

assurer la paix, qui nous a déconsidérés au-delors pour conserver jusqu'ici cette paix si difficile, apprend que le faible roi de Hollande a dénoncé l'armistice à notre allié de Bruxelles. A l'instant, pour reconquérir sans doute une majorité compromise, sans calculer les suites de son intervention, ce ministère, qui n'a pas voulu faire un effort pour la Pologne, se jette sans réflexion en Belgique, et la guerre, qu'il a voulu éloigner par toutes les concessions possibles, est subitement commencée, sans traité préalable avec la Belgique. Au reste, Messieurs, des secours nous étaient demandés, le roi des Belges avait compris que nous étions ses alliés nécessaires, et ce n'est pas moi qui accuserai le ministère du parti qu'il a pris ; je l'en félicite au contraire, et plus encore ces deux jeunes princes qui déjà sont à la tête de nos jeunes soldats, et dont l'énergie est toute française. Mais je remarquerai seulement que nos ministres ont tout-à-coup manqué à leurs principes, et j'en déduirai les conséquences.

Quelque imprudent que soit le roi Guillaume, il n'est pas probable qu'il ait commencé cette guerre sans y être encouragé par le passage de la Vistule et par les communications secrètes de la Prusse. Mais son impatience a sans doute devancé le moment marqué pour agir, l'arrivée en ligne d'une armée russe, c'est un coup de fortune pour la France, et nous devons en profiter pour nous préparer à l'instant, et pour occuper les positions stratégiques les plus favorables à nos armes. Ici, Messieurs, la vérité doit être dite toute entière ; on a hésité assez long-tems pour que nous craignions de nouvelles et funestes hésitations. J'espère donc que nous ne nous bornerons pas à jeter 50,000 hommes en Belgique ; 50,000 doivent les suivre en échelons, et sous quinze jours nous devons occuper toute la ligne de la Meuse avec 100,000 hommes. Nous devons être à Liège, devant Maëstricht et devant Venloo ; nous y avons été appelés. Ayons en outre 100,000 hommes sur la Moselle et dans les Vosges ; 100,000 hommes en observation sur le Rhin et dans les Alpes.... (Interruption.)

Plusieurs voix : Comme vous y allez !

M. Larabit : Cela fait 300,000 hommes.

C'est dans cette attitude que nous devons demander à la Prusse des garanties réelles de paix ; qu'elle nous rende compte de sa conduite vis-à-vis de la Pologne, qu'elle nous dise si elle n'est pas disposée à traiter la Belgique comme nos généreux alliés du Nord, si elle n'attend pas que la Russie puisse marcher sur le Rhin pour nous attaquer à notre tour. Qu'elle réponde et qu'elle donne des garanties ? nous ne voulons pas de conquêtes, mais nous sommes assez forts pour exiger qu'elle croie à notre bonne foi, et le passage de la Vistule nous apprend que nous ne devons plus croire à la sienne. Si des garanties nous sont refusées, marchons immédiatement sur le Rhin, et joignons nos ennemis avant que la Russie soit en mesure de les défendre, avant que ses armées nous apportent un fléau dix fois plus terrible que la guerre. C'est sur le Rhin ou au-delà de ce fleuve que nous devons les attendre.

Nous ne devons pas seulement compter sur l'ardeur de nos armées ; c'est sur les masses nationales, c'est sur le peuple de juillet, si pur et si brave, que nous devons nous appuyer. Formons sans retard sur toutes nos frontières une seconde ligne de gardes nationales mobiles. Si notre ministère eût compris sa position, il aurait préparé depuis long-tems la formation des bataillons de cette garde mobile. Qu'il ne perde donc plus un instant, et qu'il nous apporte une loi de mobilisation pour 600 bataillons.

C'est ainsi, Messieurs, que les amis de la paix, au nombre desquels nous sommes tous, pourront l'obtenir beaucoup plus sûrement que par le système de politique suivi jusqu'à présent, qui nous conduisait à une guerre dont les résultats eussent été funestes, puisqu'elle nous aurait surpris au milieu de préparatifs incomplets et sans vigueur. Qu'on n'objecte pas ici la dépense de cette mobilisation, car les bataillons peuvent être formés et la loi promulguée sans dépense ; les frais de mobilisation ne commenceront qu'au moment où le danger la rendra nécessaire.

Je proposerai donc de terminer le 12^e paragraphe par l'amendement suivant.

« Nos armées, nos gardes nationales sont prêtes : la politique douteuse de l'Allemagne peut vous obliger à donner le signal des combats. La chambre des députés attend du gouvernement un projet de loi pour doubler l'armée au besoin par des bataillons de gardes nationales mobiles ; c'est ainsi que nous assure- rous notre indépendance, la paix et la liberté. »

Avec de forts et nombreux bataillons, si nous faisons la guerre, il faudra des généraux jeunes et décidés (interruption à gauche : M. Demarçay applaudit), comme dans les beaux tems de nos armées nationales, dévoués corps et biens à notre révolution, suivant d'un œil vigilant et sévère les nombreux officiers de notre armée nouvelle ; il faut surtout que la bonne discipline de nos troupes nous assure l'affection des peuples pour lesquels nous aurons à combattre ; que nos généraux soient probes et purs comme Turenne, qu'ils sachent que la moindre concussion trouvera soit ici, soit à l'armée, des juges inflexibles.

Encouragez, M. le ministre, nos jeunes officiers et nos valeureux soldats par de justes récompenses ; mais gardez-vous de distribuer les grades avant les coups de canon : qu'ils soient le prix de la valeur déployée en face de l'ennemi.

S'il est important d'avoir des généraux purs et dévoués, il n'est pas moins nécessaire, pour recueillir le fruit de nos efforts, d'avoir des diplomates retrempés par la révolution de juillet. Nous avons à regretter, et c'est peut-être l'origine de maux irréparables, que notre diplomatie tout entière n'ait pas été rajeunie par cette glorieuse époque. Si nous voulons sortir de l'ignominie des traités de Vienne, il est tems de renoncer aux finesses et à l'astuce de la vieille diplomatie ; il faut aujourd'hui dans nos hommes d'Etat de la probité politique, de la fermeté, de la franchise, un patriotisme éprouvé.

Un mot sur la malheureuse Pologne. (Ecoutez ! écoutez !) En ce moment, nos plus fidèles alliés, entourés de toutes parts d'ennemis puissans, sans ressources, sans retraite, expient peut-être le généreux courage avec lequel ils ont arrêté les hordes barbares de la Russie ; et c'est ici qu'est la faute la plus irréparable de notre diplomatie. N'aurait-on pas dû prévoir, par la conduite de l'Autriche dans l'affaire de Dwernicki, que la Prusse, dont les passions et les intérêts sont les mêmes, prêterait bientôt assistance à la Russie ? Notre coupable silence a porté ses fruits. Jugeons les événements.

L'armée de Diébitsch avait fait, pendant quatre mois, de vains efforts pour passer la Vistule au-dessus de Varsovie. Epuisée par les maladies, par les privations et la fatigue, continuellement harcelée par la valeureuse armée polonaise, elle était désormais impuissante, et la Pologne était sauvée sans l'intervention de la Prusse. Diébitsch, sans doute menacé par l'autocrate, essaya de ressaisir la victoire par une manœuvre hasardeuse qui n'aurait pas réussi sans la faute d'Uminski ; une bataille sanglante reste sans résultat ; Diébitsch est forcé de conserver sa même ligne d'opéra-

tions. Bientôt il meurt subitement ; il est remplacé par Paskévitch qui a fait ses conditions : un traité secret est, sans aucun doute, conclu avec la Prusse.

Par suite de ce traité, l'armée russe opère un mouvement de flanc dangereux ; elle abandonne toutes ses communications et pose la base de ses opérations sur la Prusse. Elle passe la Vistule sur des ponts et radeaux, et presque sur le territoire prussien ; elle tire aujourd'hui toutes ses munitions, ses vivres, ses convois, de la Prusse. Messieurs, vous le sentez, tous ces événements : la mort de Diébitsch, l'arrivée de Paskévitch, un traité avec la Prusse, le passage de la Vistule, ont entr'eux une connexité intime. Je dis que l'intervention prussienne était facile à prévoir, et que notre ministère aurait dû l'empêcher par des avertissemens énergiques, en renonçant à de vains ménagemens.

Quant à la Russie, qu'avions-nous besoin de la ménager ? A-t-elle jamais pris la peine de déguiser ses intentions hostiles contre nous ? Et croyez-vous qu'elle soit moins irritée du mot de nationalité que vous avez prononcé, que d'une rupture éclatante ? Soyez sûrs que ce mot et votre médiation ne vous seront jamais pardonnés. Vous en avez fait assez pour vous donner un ennemi acharné ; il fallait donc braver cet ennemi et encourager la résistance polonaise par tous les moyens possibles ; il fallait par la Baltique jeter des armes dans la Samogitie ; il fallait déclarer à la Prusse, que si les Russes passaient la Vistule au-dessous de l'embouchure du Bug, cette opération ne pouvant se faire qu'avec son assistance, vous marcheriez à l'instant contre elle sur le Rhin. Vous auriez sans doute évité de grands désastres, et cette paix, que déjà vous n'avez plus, vous l'auriez peut-être conservée par une attitude plus honorable et plus énergique.

Messieurs, la conduite de notre ministère à l'intérieur a produit entre nos concitoyens la division et l'irritation, mais ce mal sera bientôt réparé ; quant aux maux que sa politique extérieure nous a faits, ils sont irréparables et presque partout consommés. Pour apprécier la conduite de nos ministres et de nos diplomates, je demande que la chambre réclame la communication :

- 1° Des 26 protocoles relatifs à la Belgique.
- 2° Des négociations relatives à l'Italie.
- 3° Des motifs du rappel de notre ambassadeur à Constantinople.
- 4° Des pièces relatives à notre médiation en faveur de la Pologne.

M. le maréchal Clausel monte à la tribune.

Messieurs, dit-il, quand une nation est dans un état de souffrance aussi grave que le nôtre, le premier devoir d'un gouvernement est d'étudier sincèrement les causes de cet état ; puis, quand il a reconnu que l'indécision des esprits sur l'avenir du pays est la principale cause de cette souffrance, son devoir encore est de la faire cesser le plus promptement possible.

Ce serait sans doute injuste que de demander au gouvernement des résultats toujours heureux dans des circonstances si difficiles ; mais ce qu'on peut lui demander, ce qu'il faut exiger de lui, c'est qu'il explique nettement et sans restriction la position du pays.

Le jour est venu où la nation doit dire au souverain, par la voix de ses députés, ce qu'elle désire faire pour son salut, soit qu'elle approuve ou qu'elle condamne la marche du ministère. Ce vœu, pourra-t-elle l'exprimer en connaissance de cause ? le discours du trône a-t-il mis aux yeux de tous l'exacte situation de nos affaires, à l'intérieur et à l'extérieur ? et de quelque côté qu'on siège dans cette chambre, est-il permis à aucun de nous de dire consciencieusement : Voilà qui est bien ; ou voilà qui est mal ?

Je l'avouerai, Messieurs, j'avais espéré que cette manière de s'exprimer, vague et décevante, de l'ancienne royauté, ne serait pas l'héritage de la royauté nouvelle. J'avais espéré qu'en présence d'événemens tels que ceux qui nous pressent, lorsqu'il ne s'agit plus pour le pays ou d'une législation plus ou moins large, ou d'un système financier plus ou moins habile, mais bien de la question de vie ou de mort, j'avais espéré, dis-je, qu'on ne tenterait plus de faire du discours de la couronne et de l'adresse de la chambre une cérémonie de salutations d'étiquette (approbation marquée) ; ou celui qui parle ne dit rien, afin qu'on ne lui en réponde pas davantage. J'avais espéré encore que toute vanité d'administrateur s'effacerait devant la gravité des circonstances, et que ce serait le pouvoir lui-même qui appellerait une discussion large et solennelle des intérêts nationaux.

Je m'étais trompé. Aussi ne suivrai-je pas le discours de la couronne dans chacun de ses nombreux paragraphes. Je le considérerai seulement sous ses deux aspects différens, d'abord, lorsqu'il parle de la situation intérieure du pays, ensuite dans ce qu'il dit de nos relations avec les puissances étrangères.

Une phrase suffit au ministère pour nous entretenir de l'état intérieur de la France. Les agitateurs qui rêvent le retour de la dynastie déchue et ceux qui rêvent encore la chimère de la république seront déconcertés ou punis. (Ecoutez ! écoutez ! Nouvelles marques d'approbation.) Il est sans doute présumable, et il faut le croire, que les espérances des uns et des autres ne seront que des rêveries ; mais on a lieu de s'étonner de voir traiter du même ton le parti qui s'agit pour la contre-révolution armée, et l'opinion qui émet quelques jeunes gens en faveur d'idées exaltées. (Approbation. A gauche : oui ! oui !)

L'orateur répète sa phrase. On a lieu de craindre, ajoute-t-il, que le gouvernement n'ait placé une aveugle et périlleuse confiance dans l'un de ces partis, confiance qui peut entraîner la France dans les plus graves dangers. Et lorsque l'on considère que ce parti tient dans ses mains la plupart des fonctions publiques....

(A gauche, avec force : Oui ! oui ! C'est très-vrai ! Murmures dans d'autres parties de l'assemblée.)

M. le maréchal Clausel : C'est la vérité, Messieurs, je suis fâché de le dire. Lorsque l'on considère qu'il remplit de ses adeptes la magistrature et l'administration, peut-être est-il permis de croire que le mot *révo* est assez mal appliqué à ses espérances, et qu'il a quelque raison de rêver le retour de la dynastie déchue.

Quant à ce qui a rapport à nos relations avec les puissances étrangères, c'était une chose facile, il y a quelques jours, que de répondre au pouvoir. Hier la possibilité ou la véracité de ses assertions était dans nos desseins ; mais aujourd'hui que nos prévisions sont devenues des événemens accomplis, que nos craintes se sont réalisées, que lui dire qu'il ne sache ? que lui annoncer qui ne soit fait ? Il arrive donc que le ministère a eu si peu de tems raison contre nous, que nous n'avons pas eu celui de lui dire qu'il se trompait.

Cependant, malgré tous les démentis donnés par les faits aux légations du pouvoir, malgré la conduite d'Hailli et l'attaque du roi de Hollande, la question de paix ou de guerre générale n'est pas encore décidée, et nous sommes encore en position de demander au ministère de nous répondre franchement à ce sujet.

Je conçois qu'il entre dans les opinions des gouvernans que la paix soit le seul état qui puisse sauver la France. Je conçois encore

que, dans cet esprit, on fasse beaucoup pour la maintenir; mais ce que je ne veux pas supposer, c'est que dans ce but on mette son opinion à la place de l'opinion de la France, qu'on présente ses desirs comme les desirs de l'Europe, et ses seules espérances comme des réalités. Il y a quelques jours cette supposition me paraissait impossible; il faut bien le dire, elle semble aujourd'hui raisonnable. A Dieu ne plaise que je veuille accuser le ministère d'une tromperie coupable envers nous, lorsqu'il nous annonçait d'une certaine façon, le lendemain, devait être prouvé faux; comme certain ce qui, le lendemain, devait être prouvé faux; ce n'est pas mon intention. Mais, en reconnaissant sa bonne foi, ce n'est pas autorisé à craindre qu'une préoccupation pacifique n'aveugle à leur insu les ministres, que, tout pleins qu'ils sont de l'excellence de la paix, ils ne se laissent aller trop facilement à croire que chacun pense ce qu'ils pensent et veut ce qu'ils veulent.

Que ce qui vient de se passer leur soit un salutaire avertissement pour qu'ils s'interrogent plus scrupuleusement sur l'état de l'Europe et les dispositions de ses souverains. Ce devoir, le ministère doit le remplir sévèrement vis-à-vis de lui-même, d'autant plus qu'il est resté en face de ses actes, et qu'il ne peut accuser de ce qui est arrivé ni les actes ni même la présence au pouvoir des hommes auxquels il semblait vouloir l'abandonner il y a peu de jours.

Les assurances de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie sont-elles sincères? Le pensez-vous? En avez-vous cette conviction profonde qui ne cherche avec soi-même ni subterfuges, ni accommodemens pour se persuader ce qu'on désire? Vous nous répondez, la main sur le cœur, en présence de la France dont vous prononcerez l'arrêt. C'est un appel de loyauté fait au ministère. Qu'il se pénètre bien de son devoir, et nous sommes sûrs que cette fois les événemens ne démentiront pas ses paroles.

Maintenant, Messieurs, qu'il me soit permis de vous le dire, l'avenir de la France est dans ces deux questions. L'administration intérieure du pays organisée comme elle l'est n'entre-t-elle pas pour beaucoup dans le malaise qui nous tourmente? C'est mon avis. Cette administration seconderait-elle au jour du danger l'élan et le patriotisme de la France? Je ne le crois pas. Les rapports que nous entretenons avec les puissances de l'Europe sont-ils dignes de nous? Toutes les concessions faites aux étrangers nous sauveront-elles de la guerre à mort que l'esprit absolutiste fait depuis quarante ans à l'esprit de liberté? Messieurs, je ne puis pas le penser, et c'est ce qui me porte à voter pour une adresse qui avertisse le souverain de nos craintes à ce sujet. (Très-bien! très-bien!)

Ce que je demande aussi, c'est qu'une phrase formelle explique nettement la sympathie du peuple français pour la cause polonaise. Ce n'est pas à nous, vieux soldats de l'indépendance nationale, de rester spectateurs silencieux du combat prodigieux qui teint de sang les campagnes de la Vistule; et, jusqu'à ce que nous puissions, à côté d'eux, entrer pour vaincre dans le cirque où l'on dit qu'ils sont renfermés pour mourir, applaudissons, du moins du geste et du regard; que nos vœux soutiennent leurs efforts, et, qu'à travers le bruit de leurs combats, ils entendent la voix de la France, leur sœur, qui leur crie: *Polonais, vous êtes des braves! Vous savez reconquérir votre indépendance*.

Ce qu'il faut dire aussi, c'est que nous oublierons le silence que le gouvernement croit devoir garder sur notre véritable situation le jour où la défense de l'honneur national nous appellerait à la frontière, c'est que toute différence d'opinions s'effacera devant le salut de la patrie, et que les Français sauront alors ne plus faire qu'un seul faisceau contre lequel viendront se briser les efforts de tous leurs ennemis.

(Ce discours a continuellement été écouté avec une attention soutenue, et est suivi de marques d'approbation nombreuses et répétées.)

M. le ministre des affaires étrangères monte à la tribune et s'exprime en ces termes au milieu d'un profond silence.

Messieurs, le discours de la couronne a livré à vos méditations la pensée du gouvernement sur notre politique extérieure; il m'appartient de vous expliquer la direction que cette politique a reçue, et que nos efforts ont laborieusement préparée: de prouver qu'elle était à la fois sage, utile et nationale; qu'elle a affermi le présent et fécondé l'avenir. Bientôt, je l'espère, les événemens, qui parlent mieux et plus haut que toutes les considérations, dissiperont d'injustes préventions, et montreront qui de nos adversaires ou de nous ont su le mieux apprécier les tems, les hommes, les circonstances et les véritables intérêts du pays.

Je m'empresse de le proclamer, Messieurs, la paix de l'Europe est le système que le gouvernement français a embrassé et qu'il a suivi sans déviation depuis l'époque glorieuse de notre révolution. Il croit s'être montré fidèle à ce système, sans avoir sacrifié aucun de ses devoirs, et il ne craint pas d'affirmer que le dépôt de l'honneur national est demeuré intact entre ses mains.

Les funestes traités de 1815 avaient fixé les limites des divers états européens et constitué le droit public qui règle les relations de ces états entr'eux.

Devions-nous, comme nous l'avons fait, accepter le *statu quo*?

Devions-nous, au contraire, déclarer que la révolution de juillet avait déchiré les traités existans, qu'elle prétendait détruire par la force l'œuvre de la force et imposer un nouveau droit public à l'Europe? Voilà la question que nous avons été appelés à résoudre.

Le premier de ces systèmes promettait, assurait le maintien de la paix; le second amenait une guerre immédiate et générale.

Je n'ignore point que la nation française est brave et généreuse, qu'elle est avide de gloire. Je sais que des âmes élevées, des caractères énergiques et nobles supportent avec impatience le souvenir de nos désastres de 1815, des pertes que nous avons éprouvées, des affronts que nous avons eus. La vue du drapeau tricolore leur a rappelé nos anciennes froulures; ils ont pensé que le tems était venu de résoudre en notre faveur le problème de la suprématie des nations. Animés d'une vive sympathie pour les peuples qui avaient long-tems partagé notre fortune, ils ont salué la révolution de juillet comme le signal de leur émancipation, ils ont applaudi aux efforts courageux tentés par ceux qui aspiraient à ressaisir leur indépendance et leur liberté.

Ces sentimens, je les partage; mon cœur aussi palpète aux souvenirs de notre grandeur. Mes vœux se sont constamment associés à ceux de mes concitoyens et de l'humanité entière en faveur d'une nation héroïque dont l'affranchissement ne serait point un problème, s'il était le prix certain de la vertu et du courage.

Mais, chargé de diriger avec mes collègues la politique extérieure de mon pays, j'ai dû faire taire mes émotions, mes souvenirs, les conseils de la raison, de l'honneur bien entendu, à l'entraînement même de l'opinion; car il est des tems où il faut savoir lui résister, quels que soient ses exigences et ses prestiges.

Une voix à gauche: Vous appelez cela des prestiges. (Rumeurs diverses.)

M. Sébastiani: Je l'ai déjà dit à cette tribune, et vous me permettrez de le répéter: l'intérêt de la France, celui de ses institutions, exigeaient que notre révolution s'établît au-dedans sans troubles, au-dehors sans guerre. De la tranquillité intérieure dépendait la paix du dehors, et la paix du dehors devait exercer une immense influence sur la conservation de la tranquillité au-dedans.

Sans doute, la plupart des cabinets ont d'abord accueilli avec peu de faveur la révolution de juillet.

L'expulsion d'une famille que l'étranger avait deux fois ramenée sur le trône de France dut, comme un coup de foudre populaire, surprendre et alarmer les puissances. Toutefois, les cabinets s'empresèrent de reconnaître le royauté fondée chez nous par la volonté nationale, et si l'un d'entre eux hésita d'abord devant des événemens que la distance ne lui permettait pas de juger, les autres puissances le ramenèrent bientôt à une juste appréciation de l'état des choses.

Il est donc vrai de dire que l'Europe a abandonné, comme la France, la dynastie déchue. Mais pourquoi? Parce que la révolution de juillet n'a été que le triomphe du droit et de la loi sur la force brutale et sur le despotisme; parce que cette légitime réaction s'est arrêtée là où eût commencé l'abus de la victoire; parce qu'elle a respecté toutes les existences et tous les intérêts; parce que, rentrée dans le plein exercice de sa souveraineté, la nation française a tendu une main amie à tous les membres de la grande famille européenne. La nation française leur a dit:

« La paix est le premier besoin de tous et de chacun: conservez-vous-la, affermissons-la par de mutuelles concessions. Je ne suis hostile à nul gouvernement, pourvu qu'il respecte l'indépendance des autres Etats. La liberté dont je jouis n'est plus cette liberté intolérante, exclusive, qui voulait refaire toutes les sociétés à son image. Je consens à ne pas trop me souvenir de ce que je fus jadis, des sacrifices qu'à une autre époque la loi du plus fort m'a imposés; mais j'exige le respect de tous les droits que je viens de ressaisir et de proclamer: à ces conditions, j'offre mon amitié à tous les gouvernemens et à tous les peuples: ma bonne foi me donne le droit de compter sur la leur: elle ne serait pas impunément méconnue. »

Cette modération qui, ce me semble, n'est pas sans quelque fierté, a concilié à la révolution de juillet la confiance des gouvernemens comme celle des nations. Ils ont vu sans inimitiés s'affermir un ordre de choses qui exclut à-la-fois l'anarchie intérieure et l'esprit d'invasion. Que si, au contraire, la France eût jeté un défi à tous les cabinets, et les eût menacés de sa suprématie et de ses doctrines, doutez-vous que la guerre générale n'eût à l'instant éclaté, et ne verriez-vous pas l'étranger intervenir dans nos discordes politiques, les fomenter, les soudoyer, pour nous diviser et nous affaiblir?

Non, la dynastie nouvelle, née du principe de la souveraineté nationale, ne pouvait pas, ne devait pas, dans l'intérêt de la France, se déclarer en hostilité avec les Etats qui nous environnent, et, sans provocation, commettre ainsi aux hasards de la guerre les résultats des grands changemens qui s'étaient opérés parmi nous.

Elle ne le pouvait pas; car, où étaient ses armées, ses moyens d'agression? Les débris militaires du dernier gouvernement offraient à peine quelques cadres épars et incomplets; on n'aurait pu réunir sur un point quelconque d'invasion que 50 ou 60 mille hommes, éternés alors par une indiscipline dont la guerre même eût développé les progrès.

Quant aux masses de volontaires que l'enthousiasme eût précipités dans les camps, elles sont d'un immense secours pour la défense du territoire, mais impuissantes dans une guerre d'invasion. Est-ce donc avec de telles ressources qu'on pouvait affronter les armées déjà prêtes de la Prusse, de l'Autriche et de la confédération germanique? On a, il est vrai, beaucoup parlé de la sympathie des peuples pour notre révolution, de l'accueil qui nous attendait chez eux.

Qu'on ne s'y trompe pas: cette sympathie, que tant de faits ont manifestée, était au prix de notre modération même. Elle se serait affaiblie et peut-être éteinte le jour même où notre population se serait ébranlée pour envahir leur territoire. C'est l'esprit de conquête de notre première révolution et de l'empire qui a fait entrer les peuples dans la coalition des rois contre la France.

Mais je n'insisterai pas sur les dangers incalculables de la guerre générale dans laquelle certains partis eussent voulu précipiter notre révolution naissante; il me suffira de prouver que cette guerre eût été injuste, que l'équité, la raison, l'intérêt du pays nous imposaient le devoir de continuer les relations d'amitié établies entre la France et les Etats voisins.

Une lutte s'est engagée depuis 42 ans entre l'ordre nouveau et l'ordre ancien: cette lutte a pris naissance dans les besoins de la civilisation moderne. La forme de gouvernement propre à régir les peuples sortis du moyen âge ne pouvait plus convenir aux lumières des 18^e et 19^e siècles. Presque partout la réforme politique se glisse sinon dans les institutions, du moins dans les idées et dans les mœurs.

L'on doit néanmoins reconnaître que tous les peuples de l'Europe ne sont pas également préparés à jouir des bienfaits du système représentatif; et il serait aussi injuste, aussi impolitique de prétendre le leur imposer, qu'il était impolitique et injuste à la sainte-alliance de vouloir les courber tous sous le joug du pouvoir absolu.

La propagande, au nom de la liberté, n'est pas moins odieuse que celle qui s'exerce dans l'intérêt du despotisme; elle découle du même principe: la contrainte morale et l'arbitraire, et procède par les mêmes moyens, la violence et l'oppression. Les entreprises de cette nature n'ont que trop souvent mis en péril les gouvernemens et les peuples qui ont tenté de les accomplir.

La Convention elle-même dut sortir promptement d'un pareil système. Malgré ses déclarations de guerre à tous les rois et ses promesses d'émancipation forcée à tous les peuples, elle traita d'abord avec l'Espagne, où régnait une des branches de la dynastie qu'elle avait immolée.

Ce traité fut bientôt suivi de celui qu'elle conclut avec la Prusse. On ne crut pas alors qu'une république et des gouvernemens absolus ne pouvaient pas co-exister sur le même continent. Napoléon, dont le génie marcha l'égal, sinon le premier de tous ceux qui ont fixé l'admiration des hommes, a succombé sous les efforts qu'il a multipliés pour imposer des lois à l'Europe.

Ces expériences devaient-elles être stériles pour nous, et devions-nous perdre aussi de vue que l'ordre nouveau n'a été arrêté dans ses progrès, dans ses développemens, que par la guerre? que la paix lui ménageait au contraire un triomphe presque certain.

Je ne vous fatiguerai pas, Messieurs, d'exemples et de citations que l'histoire me fournirait en foule.

Vos propres souvenirs vous disent assez que durant nos quarante années de révolution les entrées de la guerre ont seuls profité

la liberté. Je me bornerai à vous rappeler ce qui s'est passé autour de nous depuis les glorieux événemens de juillet. (L'attention et la curiosité redoublent.)

Vous voyez combien de conquêtes, jusqu'à présent incontestées, la liberté constitutionnelle a faites chez nos voisins.

Une révolution s'opère à Dresde en septembre dernier, l'ancienne constitution de la Saxe est détruite; un nouvel édifice s'élève, des institutions calquées sur la charte constitutionnelle de Bavière et de Bade se préparent, se discutent, s'établissent. Cependant la Saxe est étroitement resserrée entre la Prusse et l'Autriche. Bien plus, elle fait partie d'une confédération à laquelle les décisions de Carlsbad et de Vienne, rendues en 1819 et en 1820, confèrent le droit d'intervention et de contrôle.

Mais tel est l'ascendant moral de notre révolution, telle est la sollicitude avec laquelle toutes les puissances veillent au maintien de la paix, que nulle tentative hostile n'a entravé la régénération politique de la Saxe: elle a été respectée dans ses efforts pour améliorer son régime intérieur et le mettre en harmonie avec les besoins du siècle.

La Hesse électorale présente le même spectacle, offre la même leçon.

A Brunswick, la voie du peuple réclame la déchéance du duc régnant. Cette déchéance est prononcée. Le frère du prince déchu accepte la couronne. Avant que la diète germanique ait statué sur ce point, le duc Guillaume est reconnu par la Prusse, par la Hanovre, en même tems que par la France.

L'influence de notre révolution s'est également fait sentir en Bavière et dans le grand-duché de Bade; elle y a provoqué le développement régulier, mais rapide, du régime constitutionnel, sans qu'aucun obstacle extérieur en ait gêné l'essor.

Enfin la Suisse a été aussi entraînée dans notre mouvement politique. Elle a dégagé de sa constitution ce qu'elle avait de trop aristocratique; elle a proclamé la ferme résolution de préserver désormais sa neutralité de toute atteinte, et a fait ainsi de son indépendance l'un des boulevards de la nôtre.

Certes de tels résultats ne sont point à dédaigner, et ils renferment d'utiles enseignemens. Ils témoignent à-la-fois l'heureuse influence qu'a exercée sur le sort des peuples le maintien de la paix européenne, et du désir sincère qu'ont toutes les puissances d'en assurer la conservation.

Si la guerre eût éclaté, le premier effort de nos ennemis aurait été, à coup sûr, dirigé contre les essais de réforme politique que l'autorité de notre exemple a provoqués au sein de l'Allemagne, et qui tendent à augmenter le nombre de nos alliés en multipliant le nombre de nos imitateurs.

De ces aperçus et de ces faits ressort la justification du système que le gouvernement français a adopté et invariablement suivi.

Deux ennemis menaçaient la monarchie constitutionnelle fondée en juillet. Les partisans de la dynastie déchue et ceux d'une anarchie démagogique. (Murmures aux deux extrémités de droite et de gauche.) Les uns et les autres se rencontraient dans de coupables vœux de guerre et de perturbation universelle, parce qu'un instinct secret les avertisait que la paix déjouait leurs sinistres espérances. Nous avons voulu les vaincre sans les combattre, en protégeant le repos et la tranquillité de notre belle patrie.

On nous accuse d'avoir abandonné le principe de non-intervention que nous avons nous-mêmes proclamé, que nous avons posé sur des bases larges et protectrices de l'indépendance des nations. Non, nous ne l'avons point abandonné. Mais lorsqu'au lieu d'en faire l'arme défensive des peuples spontanément réunis dans leur indépendance, on a voulu s'en servir comme d'un levier pour renverser tous les gouvernemens existans; lorsqu'à l'aide de ce principe on a prétendu nous entraîner à la guerre universelle, nous avons été forcés de le restreindre, de la rendre compatible avec l'existence des autres gouvernemens.

La responsabilité de cette restriction ne saurait peser sur nous: elle retombe sur nos adversaires.

D'ailleurs, nous n'avions jamais entendu sortir de notre sphère naturelle d'action, ni désertir les maximes d'un patriotisme éclairé, pour nous jeter en aveugles dans les hasards d'un cosmopolitisme qui nous ferait perdre de vue la sûreté, le repos et le bonheur de nos concitoyens.

Mais, dit-on, ce principe de non-intervention professé par vous a trompé les peuples et les a compromis dans des tentatives dont ils sont devenus les victimes! Eh quoi! un principe de cette nature était-il donc un engagement tellement absolu qu'il fallût en poursuivre l'application à tout prix, dans tous les cas, et aux extrémités même du continent?

Aurait-on voulu nous condamner à porter nos armes partout où se serait manifestée une insurrection? et devions-nous, prodiges du sang et de la fortune de la France, aller commettre ses destinées dans des combats où ne l'appelaient impérieusement ni sa sûreté, ni son honneur.

Nous avons gémi sur les illusions de patriotisme qui avaient inconsidérément précipité les populations de la Romagne, de Modène et de Parme dans une insurrection dont il était trop facile de prévoir le dénoûment! (Mouvement en sens divers.) Nous nous sommes efforcés d'atténuer le mal que nous n'avions pu prévenir. Nous avons intercédé en faveur de toutes les victimes, nous aurions voulu pouvoir les sauver toutes; un grand nombre de moins nous doivent la liberté et la vie. Un gouvernement purement théocratique a été sécularisé dans son administration: des institutions municipales et provinciales, dont l'origine ne nous est point étrangère, ont été accordées aux légations; elles renferment le germe d'améliorations que le sol de l'Italie fécondera, et dont l'heureuse influence pourra s'étendre progressivement.

La guerre, la guerre universelle, c'est en définitive le système de nos adversaires, car ils n'ont pas pu en concevoir un autre, ou du moins jusqu'ici ils n'ont pas jugé à propos de nous faire connaître celui qu'apparemment ils tiennent en réserve. Leur principe de non-intervention ne constitue, à leurs propres yeux, aucune obligation; car, s'ils veulent le faire respecter dans un pays, ils prétendent le violer dans un autre.

Ce ne sont point des règles de conduite politique qu'ils nous offrent: ce sont des armes qui ne pourraient servir qu'à saper tous les principes conservateurs de l'ordre social.

Non, non, l'honneur d'une nation ne consiste point à déchirer tous les traités existans, à dicter capricieusement des lois, à méconnaître; à froisser l'honneur, le sentiment national des autres peuples.

Il y a des hommes qui croient que la France n'occupe en Europe le rang qui lui appartient que lorsqu'elle domine et asservit les autres Etats. Il y a des hommes qui voudraient nous entraîner à une guerre d'opinion, nous jeter dans une prétendue alliance de peuples contre les gouvernemens, c'est-à-dire nous mettre dans la nécessité de n'accorder la paix qu'aux républiques démocratiques et, tout au plus, par une faveur spéciale aux gouvernemens ré-

présentatifs, pourvu toutefois que leurs Chartes ne fussent point souillées, par un alliage d'aristocratie. Nous ne leur demanderons pas de quel droit ils prétendraient s'attribuer ou nous conférer la mission de révolutionner tous les peuples.

Nous connaissons leur but et leur secrète pensée : ces hommes, dont nous sommes loin de confondre les criminelles intentions avec les convictions honorables de ceux qui appellent la complète réparation des injures de 1815, ces hommes, et je n'ai pas besoin de dire que je n'en aperçois aucun dans cette enceinte....

Plusieurs voix : Dites qu'on n'en aperçoit plus.

M. le ministre : Ces hommes travaillent à amener les bouleversements au-delà des par les bouleversements du dehors. Nous n'espérons ni les ramener ni les convaincre.

Ce n'est point à eux que j'adresse l'exposé et la défense du système adopté par le gouvernement. Ce qu'ils désirent, nous l'évitons ; ce qu'ils craignent, nous le recherchons ; à défaut de règles fixes de conduite, leurs exhortations, leurs craintes et leurs joies suffiraient pour éclairer notre marche, et pour nous faire apercevoir les abîmes où ils voudraient nous jeter.

Ces considérations générales m'ont paru nécessaires pour expliquer la pensée qui a constamment dirigé la politique extérieure du gouvernement, et qui a déterminé le choix de son système. L'importance du sujet servira sans doute d'excuse à l'étendue des développemens ; j'aurais voulu moins abuser des momens de la chambre. J'arrive à l'examen des questions auxquelles se rattachent les principaux griefs de l'opposition.

M. le ministre des affaires étrangères s'arrête ici quelques instans, et continue ainsi au milieu des marques d'un intérêt qui ne s'est pas refroidi :

Le nom d'une nation dont les infortunes ont égalé l'héroïsme, a souvent servi de motif ou de prétexte aux plus violentes attaques contre la politique et même contre certains membres du ministère.

Pourquoi n'avoir pas envoyé de secours à la Pologne ? pourquoi du moins ne la pas reconnaître ? Voilà ce qu'on a dit, ce qu'on répète sans cesse.

Voix à gauche et à droite : Oui ! nous le disons encore.

M. Sébastiani continue : Qu'il me soit permis de le redire : Personne ne sympathise plus vivement que moi avec la nation polonaise. Mon sang a coulé avec celui des Polonais sur plus d'un champ de bataille (mouvement) : ce genre de confraternité laisse dans le cœur des impressions douces et profondes. On a cependant porté l'injustice à mon égard jusqu'à me prêter un mot qui ne m'est jamais échappé, que le *Moniteur*, fidèle image de nos débats, ne contient pas, et qui, eût-il été prononcé dans la chaleur de l'improvisation, serait tout au plus une erreur de prévoyance que je m'applaudirais plus que tout autre de voir démentie par l'événement.

Lorsqu'il s'agit d'une lutte acharnée entre une peuplade héroïque et une nation de quarante millions d'hommes, serait-il bien étonnant que l'on n'eût pas deviné tous les miracles d'héroïsme par lesquels la Pologne se soutient, au milieu de tous les genres de privations, contre un ennemi qui lui est si supérieur en nombre ! Mais ce tort même, quelque explicable qu'il fût, je ne l'ai pas eu, et j'ai le droit de m'étonner de la persévérance avec laquelle on a sans cesse reproduit cette imputation mensongère. La chambre me pardonnera, j'en suis sûr, cette explication toute personnelle.

Porter des secours à la Pologne ! Croit-on que nous soyons restés silencieux et inactifs ; que nous n'ayons fait valoir aucune considération en faveur d'un peuple de héros chez qui, hommes, femmes et enfans savent se disputer la gloire de mourir pour la patrie ; que nous n'ayons offert nulle médiation et invoqué aucune assistance ? Ici, sans doute, personne n'attend de nous assez peu de réserve pour révéler le secret entier du cabinet et des négociations commencées. Ce secret n'est pas seulement le nôtre, il est celui de plus d'une cour.

Mais de quels secours parle-t-on sans cesse, sans rien préciser ? S'agit-il de munitions, de poudre, de canons, d'armes ?

Mais, alors même que nous aurions eu cette intention, comment la réaliser ? Jetez les yeux sur la carte ; voyez la position complètement méditerranéenne de la Pologne, qui n'a pas un seul point de contact avec la Baltique, à laquelle on n'a point laissé un seul port, un seul point de côtes : par où aurions-nous pu lui faire arriver ces secours ?

Fallait-il demander passage pour ces expéditions à la Prusse, qui la cerne au nord et à l'ouest ? à l'Autriche, qui la borde au midi ? Pense-t-on que nos demandes de transit eussent été favorablement accueillies, ou que nous eussions pu forcer les passages sur le territoire de ces puissances, sans que nos tentatives eussent été des hostilités ?

Les mêmes obstacles s'opposaient avec bien plus de force encore à tout secours en hommes, à l'envoi de tout corps d'armée.

Ceux de nos adversaires qui nous reprochent de n'avoir pas essayé une semblable diversion, voudraient-ils bien nous dire sur quel territoire auraient passé nos troupes sans employer la force ?

Comment traverser les provinces Rhénanes, les états de la Confédération, l'Allemagne, la Suisse même, les territoires prussiens, autrichiens ? Comment aborder la Pologne ? De quel côté y entrer, sans fouler aux pieds les lois de la neutralité ?

On a beaucoup exagéré, sans doute, le nombre de troupes que la Prusse a accumulées sur la rive gauche du Rhin.

Mais enfin elle y compte 60 mille hommes, d'après les calculs les plus modérés. Serait-il prudent de les laisser sur nos derrières, en allant exiger le passage à travers les places fortes qui nous séparent de l'Oder ?

Quel nombre de troupes mettrions-nous en mouvement pour cette lointaine expédition ? Serait-ce 50 ou 100,000 hommes ? Ne soyez pas économes en ce genre : car songez qu'au lieu d'attendre la contagion, qui peut-être ne menace que de trop près nos contrées, nous irions la chercher, l'affronter dans les malheureux pays qu'elle dévore déjà.

D'après les tables de mortalité qui constatent ses ravages, elle aura bientôt consommé plus du quart des troupes que vous aurez envoyées au-devant de ce terrible fléau, à travers mille difficultés et de dangereuses résistances ! N'avons-nous donc rien fait pour la Pologne ? les cinq cent mille Français que nous avons mis sur pied ne l'ont-ils pas protégée en maintenant sur les frontières d'utiles neutralités ?

Nos adversaires déclareront, sans doute, qu'ils n'entendent point provoquer une si dangereuse croisade ; qu'ils se bornent à demander la reconnaissance immédiate d'un peuple si digne de reprendre rang sur la liste des nations européennes.

Mais quelle partie de la Pologne nous proposent-ils de reconnaître de suite dans notre adresse ? Est-ce le seul royaume de Pologne, le seul duché de Varsovie, qui a donné le signal de la révolution polonaise ? ou bien est-ce l'ancienne Pologne tout entière ?

Dans le premier cas, nous pouvons ne déclarer la guerre qu'à la Russie ; dans le second, nous la déclarons en même tems à l'Autriche, pour sa Gallicie ; à la Prusse, pour son grand-duché de Posen.

Qu'on prononce donc ! qu'on choisisse ! si toutefois, dans l'une et l'autre hypothèse, on n'est pas également condamné à allumer une guerre continentale universelle !

Ce que Napoléon, à Wilna, avec trois cent mille hommes, maître de la Lithuanie et de toute la Pologne, n'a pas osé faire, devons-nous le tenter ?

M. Guizot, et autres voix du centre : C'est juste ; voilà la véritable question.

Est-ce là ce qu'on attend de nous, ce que l'on nous demande ? A dieu ne plaise que j'en accuse mes honorables adversaires. Ils reculeraient à l'aspect de tant de calamités et de fléaux.

Je n'entreprendrai pas long-tems la chambre de notre expédition à Lisbonne. L'humanité outragée dans la personne de quelques Français, les réparations refusées par le prince qui domine en Portugal, nous ont fait recourir à l'emploi de la force. L'entrée du Tage n'était ni sans difficultés ni sans dangers : elle honore notre marine et l'habileté du chef qui commandait notre escadre. Vous connaissez les résultats de cette entreprise, et vous jugerez sans doute qu'ils ont satisfait à tout ce que réclamaient la dignité de la France et la protection due à nos concitoyens. (Marques universelles d'assentiment.)

La question belge a été souvent le sujet des discussions de cette chambre. Tout est épuisé sur la réunion, sur la couronne offerte à M. le duc de Nemours, et refusée par lui.

C'est au nom de l'indépendance que la Belgique s'est insurgée contre la domination hollandaise, et le premier acte de sa représentation nationale fut la proclamation de cette indépendance et le serment de la défendre ; aussi l'avons-nous respectée, protégée.

L'élevation de Léopold au trône de Belgique est un acte libre, spontané de cette même indépendance. Etranges amis de la liberté des peuples et de la non-intervention des gouvernemens, que ceux qui pensent que nous devons imposer tel prince plutôt que tel autre à la Belgique !

Voix de la gauche : C'est justement ce que vous avez fait : vous avez repoussé l'élection du duc de Leuchtemberg.

M. Sébastiani : La souveraineté du peuple est pour nous une réalité, et lorsqu'elle s'exprime librement en Belgique par l'organe des représentans de la nation, nous savons lui rendre hommage.

Devant ces hautes considérations tombe l'accusation d'avoir livré la Belgique à l'Angleterre. Croyez-vous, Messieurs, que les Belges, que tant de sympathies et de souvenirs unissent à nous par des liens d'une indissoluble amitié, auraient voulu offenser la France dans le choix de leur roi, et altérer des relations naturelles, que tant de motifs leur conseillent d'affermir ?

Ce prince vient de montrer sa confiance dans la France et dans son roi ; elle n'a point été trompée ; ce fait seul atteste les sentimens du prince qui régit en Belgique et ceux de la nation qu'il gouverne. Je ne prétends pas que des souvenirs de reconnaissance et d'amitié ne l'attachent point à l'Angleterre ; mais en résulte-t-il qu'il doit être hostile à la France ? Un prince constitutionnel, d'ailleurs, dispose-t-il à son gré de la volonté, des forces du pays qui lui a confié le trône ?

Les hommes, quelque haut que le sort et le rang les aient placés, obéissent toujours à leurs intérêts, et celui d'un roi des Belges sera toujours dans l'amitié de la France. D'ailleurs, l'amitié la plus sincère nous unit à l'Angleterre ; cette puissance en donne et en reçoit chaque jour les preuves les moins équivoques. (MM. Salvette et Demarçay font des signes négatifs.)

La ruine des places élevées par la sainte-alliance sur les frontières belges, est l'anéantissement du système de défiances et de haïnes qu'elle avait fondé contre nous en Europe. Elle nous promet une longue paix, et lave les affronts essayés pendant 15 ans.

La chambre recevra de nous toutes les explications qu'elle a droit d'attendre et que comportent les graves intérêts dont nous avons été et dont nous sommes encore occupés. Nous désirons vivement qu'elles puissent lui paraître satisfaisantes. Nous nous sommes efforcés de moins de mériter son approbation et celle du pays ! Que nos adversaires produisent leur système, qu'il soit comparé avec celui que nous avons suivi et que la France juge.

M. le ministre des finances a la parole pour une communication ministérielle.

Messieurs, dit-il, c'est en déplorant la nécessité qui nous y force que nous venons réclamer de vous le vote de nouveaux subsides provisoires.

Les délais prescrits par la loi électorale n'ont pas permis une convocation plus prompte des chambres ; le terme prochain assigné à la perception de l'impôt exige que l'autorisation de percevoir les taxes soit immédiatement renouvelée.

Avec le mois d'août expirent les huit douzièmes accordés au gouvernement sur l'impôt direct ; le droit de percevoir les impôts indirects cesse au 1^{er} septembre. Pour que la perception ne soit interrompue sur aucun point de la France, il est besoin que la loi qui donnera la faculté de la continuer soit rendue, au plus tard, le 20 août ; car, vous le savez, Messieurs, ainsi se combinent les délais établis par la législation, que les lois ne sont exécutoires aux extrémités du royaume que dix jours environ après avoir été promulguées dans la capitale.

C'est donc sous le joug de la plus impérieuse nécessité, et d'une nécessité qui n'est point notre fait, mais celui des événemens et des lois, que nous vous demandons en ce moment les moyens d'assurer les services publics.

Il ne tiendra pas à l'administration des finances que ce provisoire n'ait son terme. L'administration ressent les inconvéniens plus que personne ; le provisoire la gêne, et, dans l'action de chaque jour, lui suscite de nombreux embarras. Aussitôt que la discussion de l'adresse sera terminée, toutes les lois de finances seront mises sous vos yeux. Ces différens travaux sont prêts ; tout retard de la part de l'administration serait une faute sans excuse : elle ne la commettra pas.

La loi que nous vous apportons aujourd'hui est indépendante de tout système politique : c'est une mesure de pure conservation. Aussi nous ne craignons pas de vous la proposer avant que l'adresse ne soit votée ; le système, quel qu'il soit, qui obtiendra vos suffrages devra pourvoir aux dépenses publiques et maintenir la perception de l'impôt.

M. le ministre donne lecture du projet de loi ainsi conçu :

LOUIS-PHILIPPE, roi des Français,
A tous présens et à venir salut.
Art. 1^{er}. La perception des contributions directes, en principal et centimes additionnels, autorisée par la loi du 18 avril dernier, pour les huit premiers douzièmes des rôles de l'année 1831,

continuera pour les deux douzièmes suivans. Les impôts indirects, maintenus par l'art. 9 de la même loi jusqu'au 1^{er} septembre 1831, continueront d'être perçus jusqu'au 1^{er} novembre prochain.

Art. 2. Il est ouvert aux ministres pour les dépenses ordinaires de leurs départemens un crédit provisoire supplémentaire de la somme de 125 millions, qui sera répartie entre eux par une ordonnance royale insérée au Bulletin des lois.

Les ministres continueront de renfermer provisoirement leurs dépenses ordinaires dans les crédits et les allocations spéciales du projet du budget présenté aux chambres pour l'exercice 1831.

Fait à Paris, le 8 août 1831. LOUIS-PHILIPPE.
Par le roi :
Le ministre secrétaire d'Etat des finances,
Louis.

M. le président : La chambre donne acte à M. le ministre de la présentation du projet de loi, et en ordonne l'impression et le renvoi dans les bureaux.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ERRATUM. — Dans notre N° 1436, à la 4^e page, 2^e colonne, l'annonce sous le n° 8356, deuxième ligne : le 15 août 1831, lisez, le 15 juillet.

(83012) VENTE SUR LICITATION, D'un haut fourneau, de forges, moulins, maisons de maître et dépendances, situés à Baignes et Maizières, près Vesoul, département de la Haute-Saône.

Ces vastes et superbes usines consistent particulièrement en forges, fourneau, pompe à feu, plusieurs corps de bâtiment pour le logement des ouvriers, jardins en dépendant, magasins, greniers à blé, bâtiment servant au logement du directeur ; maison de maître vaste, commode et dans le meilleur état ; dépendances complètes ; jardin, vigne, prairie artificielle entourée de murs ; grange, remise, greniers à fourrages, etc., etc., etc. ; ancien moulin, colombier ; autre vaste jardin, compris de trois côtés entre les eaux courantes et l'étang, et de l'autre côté entre la grille et le logement du directeur ; deux patouillettes à roues, étangs, canaux, cours d'eau, réservoir, et vaste cour autour de laquelle se trouvent placés presque tous ces bâtimens ; le tout est situé au village de Baignes.

En une maison, dite le Moulin, avec jardin, patouillettes à roues, près où se trouvent trois lavoirs à bras, deux puisards et les bassins des patouillettes, sur le territoire de Boursières.

En diverses autres pièces de terres et lavoirs à bras, situées sur les territoires d'Aroz, Baignes, Clan et Vernois.

Enfin, un moulin, composé de deux moulins à blé, logement du meunier, grange, écurie, bûcher, forge de maréchal, grenier à blé au-dessus, huilerie, jardin, usine de martinet fond à reverber, logement pour les ouvriers ; grand bâtiment servant autrefois au laminage, forge composée de deux feux, halle, maison de maître, jardins de maître et d'ouvriers, cour, étang, cours d'eau, carrière, et diverses pièces de terre, le tout situé au village et territoire de Maizières.

Tous les bâtimens et les agrès des usines sont dans le meilleur état, les cours d'eau excellents, et la pompe à feu magnifique.

L'adjudication définitive aura lieu à Baignes, par-devant M^e Simonin, notaire à Rosey, le douze septembre mil huit cent trente-un, à neuf heures du matin.

ANNONCES DIVERSES.

(8222, 6) 40 P. 0/10 A GAGNER. Porcelaines à vendre par liquidation à 40 p. 0/10 au-dessous du prix actuel de fabrication.

Assiettes premier choix, 6 fr. la douzaine, et tout ce qui concerne le service de table à un prix proportionnel, jusqu'au 20 août prochain, chez MM. Magaud frères, rue Sirène, n° 5.

(8370,3) A vendre. Voiture pouvant servir pour le voyage, à deux chevaux. S'adresser à l'hôtel de l'Europe, chez le portier.

(8348,3) A louer de suite pour cause de décès. Appartement de 6 ou 8 pièces, boisé, parqueté et plafonné, avec cave et grenier, place St-Pierre, n° 2, au 2^m étage. S'y adresser.

Dans ledit appartement on exerçait un commerce de nouveautés qui était très-bien achalandé, consistant en soieries, fleurs, lingerie et autres articles, que l'on cédera ou non à la volonté du preneur.

(8371-2) La maison J. Rigaud Chièsa et C^e, de Lyon, demeurant rue du Garat, ayant été déclarée en faillite ouverte, à dater provisoirement du 7 courant, par jugement du tribunal de commerce de Lyon, rendu le 10 août 1831, M. J. Dubrit, de la maison Augustin Périer et C^e, ayant été nommé agent de cette faillite, prie MM. les créanciers de J. Rigaud Chièsa et C^e de vouloir bien se réunir samedi 15 courant, à cinq heures du soir, chez lui, quai de Retz, n° 46, et présenter leurs titres de créance, qui devront exprimer, 1^o le détail des factures de marchandises non réglées ; 2^o les effets protestés et ceux non échus provenant des faillites, soit comme tireurs, soit comme endosseurs, ceci afin de pouvoir établir provisoirement l'état du passif.

Lyon, le 11 août 1831.

BOURSE DU 10.

Cinq p. 0/10 cons. jous. du 22 mars 1831. 86f 87f 85f 50 85f 75
Fin courant. 86f 87f 85f 10 85f 60.
Emprunt 1831. 87f 87f 86f 86f.
Fin courant.

Quatre p. 0/10 au comptant, jous. du 22 mars 1831. 70f 70f 68f 75 68f 75.
Trois p. 0/10, jous. du 22 juin 1831. 54f 40 55f 53f 70 53f 70
Fin courant. 53f 90 55f 53f 30 53f 70.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1831. 1510f 1520f 1510f 1520f.
Quatre canaux, act. lib. de 1000f. 835f 835f 830f 830f.
Caisse hypothécaire. 480f.

Rentes de Naples.

Certificats Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de juillet 1831. 67f 67f 66f 66f.
Fin courant. 66f 50 67f 66f 30 66f 30.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/10 Cer. Franç. jous. de mai 1831. Empr. royal d'Espagne, 1825. jous. de juillet 1831. Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/10, jous. de juillet 1831. 46f 112 46f 112 45f 314 45f 314.

B. DE LA MATHE, Rédacteur-gérant.

LYON, imprimerie de BAUNET, grande rue Mercière, n° 44.

